

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT SULPICE LA FORET
Séance du 16 septembre 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 16 septembre à 20h35 le Conseil Municipal de la commune de Saint Sulpice la Forêt, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Yann HUAUMÉ, Maire de Saint Sulpice la Forêt.

MEMBRES EN EXERCICE : 19

MEMBRES PRESENTS : 15

MEMBRES VOTANTS : 19

Étaient présents : Y. HUAUMÉ, Y. PICARD, Q. VIVIER, H. LE PICHON, T. ANFRAY, J. ABGRALL , A. DESNÉ, A. DEVARIEUX, S. DOREL, G. GUINARD, F. LACOLLEY, E. LIARD, L. LOYER, M-B. TIREAU, A. VAGNEUR formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : O. BELHADE a donné pouvoir à Y. HUAUMÉ
L. LEMARCHAND a donné pouvoir à Y. PICARD
A. ANGER a donné pouvoir à T. ANFRAY
H. LE BITTER a donné pouvoir à A. VAGNEUR

Secrétaire de séance : Yves PICARD

Date de convocation : 9 septembre 2026

Date d'affichage de la convocation : 10 septembre 2026

Date de publication : 21 septembre 2026

N°26-09-16/03

**URBANISME – VENTE DES TERRAINS DU LOTISSEMENT « ILOT LUCIE AUBRAC » –
RÉVISION DU PRIX DE VENTE / DÉLIBÉRATION**

Rapporteur Monsieur le Maire

Rappel du contexte :

Par délibération du 24 mars 2024, le Conseil Municipal a fixé le prix de vente des terrains de l'îlot Lucie Aubrac à 190 € HT / m² (soit 228 € TTC / m²), représentant une recette totale prévisionnelle de 223 060€ HT (soit 267 672 € TTC). La viabilisation de ces deux lots a ensuite été validée par délibération du 19 novembre 2025.

Malgré leur mise sur le marché depuis plusieurs mois, aucun acquéreur ne s'est porté candidat. La superficie importante des parcelles, conjuguée à la conjoncture économique actuelle, rend le coût total trop élevé pour les acheteurs potentiels.

Afin de dynamiser la commercialisation de ces fonciers, il est proposé d'ajuster le prix de vente à 160 € HT / m² (soit 192 € TTC / m²).

Commune de Saint Sulpice la Forêt
Séance du 16 septembre 2026

Le Conseil Municipal par 19 voix pour :

- Fixe le nouveau prix de vente des terrains à 160 € HT / m² (soit 192 € TTC / m²), ramenant le montant total de la vente à 183 360 € HT (soit 220 032 € TTC), réparti ainsi :
 - Lot 1 (581 m²) : 92 960€ HT soit 111 552 € TTC
 - Lot 2 (565 m²) 90 400€ HT soit 108 480€ TTC
- Précise qu'une décision modificative sera inscrite aux budgets respectifs du lotissement « Lucie Aubrac » et de la commune afin d'ajuster les crédits à ces nouveaux tarifs.
- Désigne Maître Loret, notaire à Saint-Aubin-d'Aubigné, pour la rédaction et la signature des actes authentiques de vente.
- Autorise Monsieur le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents à la réalisation de cette affaire.

La secrétaire de séance
Yves PICARD



Le Maire
Yann HUAUMÉ

